

Image not found or type unknown



Immeubles de 48 condos

Par **Lavoix**, le **10/04/2024 à 02:15**

J'ai acheté un condo il y a sept ans. Mon condo est au rez-de-chaussée, j'ai toujours passé sur la pelouse pour me rendre à mon patio, le syndicat ne veut plus que marche sur la pelouse qui appartient à tous les propriétaires. Ont-ils le droit de m'interdire de marcher sur la pelouse. En arrière nous avons une piscine et tout les propriétaires peuvent marcher sur la pelouse, merci de m'aider

Par **janus2fr**, le **10/04/2024 à 06:59**

Bonjour,

Ce forum est consacré au droit français. Le terme "condo" me fait penser que vous n'êtes pas en France. Merci de préciser...